

**Décision n° 2022-83 du 27 septembre 2022
autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de
l'Etat au titre de l'année 2023**

Modifiée par la décision n° 2023-07 du 6 janvier 2023

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et
l'aménagement,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 326-1 ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes
applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de
catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1834 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires
de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant attribution d'une bonification d'ancienneté
exceptionnelle ;

Vu l'accord du contrôleur budgétaire en date du 20 septembre 2022 ;

décide

Article 1

Est autorisé, au titre de l'année 2023, l'ouverture au Cerema d'un recrutement sans concours d'adjoints
administratifs des administrations de l'État (AAAE).

Article 2

Le nombre de postes offerts est fixé à 8.

Les postes sont localisés de la manière suivante :

- 1 poste de « collaborateur de cabinet » à la direction générale. Le poste est situé à Saint-Mandé (94) ;
- 1 poste d'« assistant de gestion » à l'agence comptable. Le poste est situé à Bron (69) ;
- 1 poste de « gestionnaire administratif et de paye » à la direction des ressources humaines. Le poste est
situé à Bron (69) ;
- 1 poste de « gestionnaire qualité et fiabilisation » à la direction des ressources humaines. Le poste est
situé à Bron (69) ;
- 1 poste de « chargé d'appui, gestionnaire marchés publics » à la direction de l'administration et des
finances. Le poste est situé à Bron (69) ;
- 3 postes de « gestionnaires de centre financier mutualisé (CFM) » à la direction de l'administration et
des finances. Un poste est situé à Bron (69), un poste est situé à Lille (59) et un poste est situé à Saint-
Médard-en-Jalles (33).

Article 3

Les épreuves du recrutement sans concours comportent :

- un dossier de candidature : CV – lettre de motivation ;
- une épreuve orale d’entretien avec le jury : durée comprise entre 20 minutes et 1 heure.

Article 4

La date limite de dépôt des dossiers d’inscription est fixée au dimanche 23 octobre 2022.

Article 5

L’épreuve orale d’entretien avec le jury aura lieu entre le 5 et le 16 décembre 2022.

Article 6

La composition du jury fera l’objet d’une décision ultérieure.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 27 septembre 2022

Le directeur général



Pascal Berteaud